Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
HAUTE-LOIRE

ENGAGEMENT DU MANDATAIRE

Ecole : .....
Adresse : .....

Droits du mandataire :

Le mandataire de la coopérative est l'enseignant qui a des rapports privilégiés avec le siège départemental de l'association OCCE. Il est agréé par le Conseil d'Administration pour procéder à certaines opérations administratives pour le compte des coopérateurs dont il est le représentant légal. Il est le garant, avec les tuteurs des coopératives de classe, du bon fonctionnement de la coopérative devant les élèves, les parents, les élus et le siège départemental de l'association OCCE. Les tuteurs des coopératives de classe sont co-responsables de la gestion coopérative.

Obligations du mandataire :

- **Participation à un temps de formation lors de sa nomination**
- **Tenue d'une comptabilité selon les formes préconisées par l'OCCE AD 43** (utilisation de l'outil de gestion en ligne Retkoop)
- **Paiement des cotisations** dans les trois mois qui suivent la rentrée scolaire
- **Envoi des comptes rendus d'activités et financier ainsi que du rapport de la commission du contrôle des comptes** dans le mois qui suit la rentrée scolaire.

L'envoi des comptes rendus d'activités et financier est une obligation statutaire. Le mandataire qui ne s'y conformerait pas pourra voir son mandat retiré sur décision du Conseil d'Administration départemental. La coopérative pourra également faire l'objet d'une radiation.

Modalités pratiques de mise en œuvre des obligations statutaires :

Il est important de noter que le mandataire n'est pas obligatoirement le directeur.
Responsable de la tenue de la coopérative, il a le devoir de contrôler qu'il y a autant de cahiers de comptabilité que de classes affiliées. Les comptes des classes, soldés et reversés sur le compte général à la fin des classes, sont intégrés dans le cahier de comptabilité général, afin que le compte rendu financier donne une image fidèle de l'ensemble des activités de l'année.
Le mandataire ne peut contracter un crédit, un leasing, un découvert bancaire, signer un contrat de travail sans avoir reçu l'aval écrit du Conseil d'Administration de l'association départementale OCCE.
Le mandataire est également responsable de la tenue des registres obligatoires de la coopérative:

- **Cahier des délibérations du conseil de coopérative**
- **Cahier d'inventaire des biens acquis par la coopérative**

La coopérative qui perçoit des subventions doit pouvoir en fournir le détail ainsi que la justification, sur pièces, de l'utilisation de celles-ci.
Enfin, la coopérative, devant être assurée en responsabilité civile, vous bénéficiez d'un contrat d'assurance départemental co-assuré par la MAIF-MAE, souscrit par l'AD 43.

Lu et approuvé, à ……, le……..

le mandataire de la coopérative
NOM Prénom :

Signature :

Office Central de la Coopération à l'École de la Haute-Loire
Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique
Ecole maternelle Marcel Pagnol - 2 rue André Laplace - 43000 LE-PUY-EN-VELAY
Tél. : 06.61.22.09.99 / Mél: ad43@occe.coop
Site Internet : ad43@occe.coop